

**Conseil National
Economique, Social et
Environnemental**

*_*_*_*

Le Président



**المجلس
الاقتصادي الوطني
والبيئي والاجتماعي**

*_*_*_*

الرئيس

Séminaire

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE & BREVETS

Mercredi 15 Septembre 2021
Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger
RN N°11, Ain Benian

SOMMAIRE

Note Conceptuelle

- 1.1. Préambule
- 1.2. Contexte
- 1.3. Objectifs
- 1.4. Fiche technique
- 1.5. Profils des modérateurs et des intervenants

Note Conceptuelle

- **Date** : 15 Septembre 2021
- **Lieu** : Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger, RN N°11, Ain Benian
- **Organisateur** : Conseil National Economique, Social et Environnemental (CNESE).
- **Modérateurs** : Professeur KHIATI Mostefa
- **Rapporteur** : CES et Directrices d'étude

1.1. PREAMBULE

L'industrie pharmaceutique est un secteur économique stratégique qui regroupe les activités de recherche, de fabrication et de commercialisation des médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire.

C'est une des industries les plus rentables et importantes économiquement dans le monde. Cette activité est exercée par les laboratoires pharmaceutiques et les sociétés de biotechnologie et reste un secteur clé et un moteur de croissance de l'économie mondiale.

L'industrie pharmaceutique a un poids économique important dans la mesure où elle crée des emplois et participe à la croissance économique par les revenus qu'elle génère.

Néanmoins Elle doit faire face à de nombreux défis. Pour les grands laboratoires, la majorité situés dans les pays développés. L'enjeu est d'assurer la pérennité du monopole qu'ils exercent sur cette industrie. Pour les pays émergents et en voie de développement l'enjeu par contre est d'accéder à des technologies sanitaires telles que les médicaments, les vaccins ou produits diagnostiques pour répondre aux besoins de leurs populations et alléger le poids de l'importation qui pèse lourd sur leur balance financière.

Toutefois cet accès reste tributaire des brevets sous toute leur forme et modalités.

La pandémie de la COVID-19 qu'a connu le monde depuis Février 2020 a mis en exergue de manière très accentuée la question de l'accès aux nouveaux médicaments par les populations à faibles revenus des pays en développement et nous parlons ici des vaccins. En effet cette grande crise sanitaire a démontré de manière visible les inégalités dans l'accès aux soins et aux vaccins des populations pauvres et même moins pauvres et mis au cœur des débats la question du rôle des brevets une fois encore.

Selon les spécialistes de ce secteur **l'innovation représente la source de l'avantage compétitif des firmes pharmaceutiques**. L'innovation apparaît presque comme une activité ordinaire dans ce secteur et ce depuis l'émergence de la pharmacie industrielle moderne. Cette industrie figure aussi parmi les plus intensives en matière de "Recherche et Développement" et des plus inventives dans la mesure où l'innovation revêt une importance particulière et dessine la dynamique de la croissance et du déclin des firmes pharmaceutiques.

Le développement de ce secteur, pour l'Algérie, constitue un enjeu majeur tant sur le plan politique et social qu'économique. Cependant l'évolution de ce secteur, dépend de la capacité des entreprises algériennes à s'impliquer et à s'insérer dans le processus d'innovation et à dépasser les obstacles qui peuvent entraver ce processus notamment :

- Les entraves liées aux coûts
- Les entraves liées aux connaissances technologiques
- Les entraves liées au marché
- Les entraves liées aux réglementations

Ainsi dans un contexte international de forte compétitivité pour ce secteur et face aux au recours à des thérapies médicamenteuses plus coûteuses et aux impératifs de santé que doit garantir l'état à l'ensemble de la population notamment l'accès équitable aux médicaments et à des prix abordables quelle est la politique à mettre en place et à privilégier pour assurer le développement et la performance du secteur de l'industrie pharmaceutique. ?

Cette politique doit prendre en compte la future adhésion de l'Algérie à l'OMC. En effet la législation qui sera adoptée par l'Algérie, inspirée des dispositions de l'Accord sur les Droits de la Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC de l'OMC), concernant l'industrie pharmaceutique locale risque de bloquer la croissance de ce secteur dont la production est basée pour l'essentiel sur la fabrication des génériques.

1.2 CONTEXTE

Longtemps dominé par les États Unis et les transnationales d'origine américaine, le marché mondial du médicament a vu son évolution s'accélérer depuis quelques années. Cette accélération a été induite par la chute des brevets d'un portefeuille très important de molécules, parmi les plus utilisées au monde (près de 20% du marché mondial), ainsi que l'émergence de pays tels que la Chine et l'Inde.

L'industrie pharmaceutique est fortement dépendante d'horizons technologiques longs. Ainsi avant qu'un médicament soit mis sur le marché, son développement peut prendre 15 années, organisé en une série d'étapes, de la recherche fondamentale en passant par des tests cliniques, la demande d'agrément du médicament, et sa commercialisation finale. Chaque étape peut coûter à l'entreprise des centaines de millions \$. La question des vaccins anti-covid-19 est là pour étayer cette vision.

Pour rentabiliser ses investissements l'entreprise doit rester parmi les leaders du marché d'où la politique protectionniste des molécules des grands laboratoires qui dominent ce marché.

Dans un contexte où la mondialisation a accru la concurrence, l'explosion des technologies a modifié la création de la valeur, la détention **de l'information et des procédés de fabrication est devenue un élément stratégique.**

Ainsi la **question des brevets** reste centrale pour l'industrie pharmaceutique notamment pour les pays en voie de développement afin que ces derniers puissent diminuer la part des dépenses destinées aux médicaments et autres produits médicaux, s'assurer une sécurité sanitaire face aux vieillissement

des populations, l'augmentation des maladies, notamment chroniques et l'émergence de nouvelles maladies ou épidémie comme ce fût le cas pour la pandémie de la COVID-19

En 2019, le marché mondial du médicament, (selon rapport établi par le LEEM - l'organisation professionnelle des entreprises du médicament opérant en France- en 2020) a atteint 1106 milliards de dollars de chiffre d'affaires (environ 977 milliards d'euros), en croissance de plus de 5% par rapport à 2018. Il est également prévu que ce marché continue de croître pour atteindre 1400 Mds \$ en 2020.

Selon plusieurs études le marché mondial des produits pharmaceutiques continuera à progresser en raison d'une part, des innovations scientifiques et d'autre part, au vieillissement de la population.

En Algérie, à l'instar de tous les pays, l'industrie pharmaceutique est considérée comme un élément important du système de santé. Cette industrie a joué un rôle prépondérant dans la hausse de la qualité et de l'espérance de vie.

Ainsi si l'on examine le budget réservé à la santé, il s'avère que selon **la loi de finances 2020, le budget réservé à la santé et dont le montant s'élève à 408 282 838 000 DA est avec 8.3% du budget total, le 5^{ème} budget** après celui de la défense nationale, de l'éducation nationale des charges communes et de l'intérieur.

Le gouvernement Algérien, qui considère l'industrie pharmaceutique comme un secteur clé et stratégique du développement économique, a pris récemment un certains nombres de mesures depuis 2020 pour développer ce secteur afin de diversifier l'économie nationale, de réduire la charge sur la balance des paiements et garantir la sécurité sanitaire à la population tels que :

- La création du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique en Août 2020
- La création de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, "l'institution d'observation, de concertation, de veille stratégique, d'orientation et d'alerte en matière de sécurité sanitaire" chargée de la mise en place **d'un Système de Surveillance et de Prévention Sanitaire** ainsi que de **l'Adaptation d'un Système de Santé Développé offrant des soins de Qualité.**
- La mise en place en Avril 2021 du Comité des Experts Cliniciens, par le Ministre de l'Industrie pharmaceutique, créé auprès de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques, impliqué dans **l'enregistrement des médicaments et l'homologation des dispositifs médicaux. Ce comité est également chargé de statuer sur l'efficacité et l'innocuité du produit pharmaceutique.**
- L'accréditation du centre de Bioéquivalence de Saidal en Avril 2021, pour faire l'équivalence entre un produit générique et un princeps et permettra ainsi à tous les producteurs de génériques en Algérie de faire leur bioéquivalence chez Saidal.
- Enfin le lancement de la **Réforme du Système de Santé** dans lequel est pris en compte le secteur **Pharmaceutique.**

En effet, le ministère de l'Industrie pharmaceutique, dans la synthèse du bilan de réalisation de ses activités, au titre de l'année 2020, met en avant les réformes engagées dans le secteur du médicament avec notamment la mise à jour du cadre réglementaire du médicament. Un cadre réglementaire

inspiré, doit-on le rappeler des dispositions de l'Accord sur les droits de la propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) et ce en prévision de la prochaine l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

Le nouveau cadre réglementaire ajouté à la suppression de la règle 51/49 pour les investissements dans les industries pharmaceutiques liées à la fabrication de produits essentiels innovants, à forte valeur ajoutée, exigeant une technologie complexe et protégée, destinés au marché local et à l'exportation seront-ils un réel levier pour le développement de ce secteur ?

Quelles seront les répercussions et impacts de ces deux éléments sur le secteur de l'industrie pharmaceutique. La révision du cadre réglementaire et la suppression de la règle 51/49 seront-ils réellement suffisants pour réduire la facture d'importation des produits pharmaceutiques et induire et promouvoir la production nationale; d'autant que si l'on se réfère aux dispositions relatives à la suppression de la règle 51/49 pour l'industrie pharmaceutique, il s'avère que cela concerne principalement les produits innovants, à forte valeur ajoutée et exigeant une technologie complexe et protégée.

Sachant que l'industrie pharmaceutique algérienne est basée actuellement sur l'exploitation des brevets qui sont tombés dans le champ public, il serait intéressant d'examiner les répercussions des nouvelles dispositions réglementaires et leurs retombées sur ce secteur.

Est-ce que ces dispositions pourront inciter les entreprises algériennes à aller vers l'innovation à travers la recherche ou encore vers la construction de partenariat qui vont dans le sens de la mise en place d'une technologie basée sur la maîtrise et le développement de nouveaux procédés et de la recherche en général dans le domaine de l'industrie pharmaceutique.

Le Gouvernement Algérien s'est fixé comme objectif dans son plan d'action 2020 -2024 d'assurer une couverture d'approvisionnement du médicament par la production locale à hauteur de 70% il est donc important de déterminer quel modèle est à mettre en place en Algérie pour répondre à cet objectif.

C'est des questions auxquelles nous allons tenter de répondre, avec le concours des experts nationaux, des représentants des institutions et ministères, des opérateurs économiques, chercheurs et associations en relation avec l'industrie pharmaceutique et l'éclairage des experts internationaux qui seront présents lors du séminaire que le CNES va lancer sur cette thématique.

1.3 OBJECTIFS

L'industrie pharmaceutique est un secteur clé d'un point de vue humain et sanitaire car elle touche directement à la santé des individus

Pour l'Algérie la réduction de la facture des dépenses publiques est, non seulement, un facteur de croissance économique, mais aussi de création d'emplois et de richesses à travers la couverture des besoins locaux et aussi l'exportation, qui doit à plus ou moins court et moyen termes être un des objectifs à atteindre pour ce secteur.

Ce séminaire sera un espace de réflexion, d'échanges et de débat sur les enjeux, défis et perspectives de développement du secteur de l'industrie pharmaceutique entre des experts internationaux, nationaux et toutes les parties prenantes de ce secteur notamment sur les aspects **de la Recherche et le Développement** et les aspects technologiques liée à **l'exploitation des Brevets**, comme moteur de développement de l'Industrie pharmaceutique. Enfin examiner le cadre juridique et réglementaire notamment celui se rapportant à la **Protection de la Propriété Intellectuelle** qui régit et réglemente l'appropriation et l'utilisation de ces brevets pharmaceutiques et par-delà du médicament.

Aussi ce séminaire sera un espace pour les représentants des institutions gouvernementales et les opérateurs économiques, avec le concours des experts nationaux et internationaux de formulation de propositions et solutions concrètes, pouvant contribuer à la mise en place d'un **Système National d'Assurance Qualité des Médicaments répondant aux normes internationales, notamment en matière de brevetage et de la protection de la propriété intellectuelle**. Il convient de noter que le brevet et la marque sont deux titres de la propriété intellectuelle d'une importance majeure pour les entreprises du médicament, mais le parcours pour les obtenir reste long est semé d'embûches.

Partant de cet ensemble d'éléments le séminaire traitera des préoccupations permettant d'identifier :

- i) Comment promouvoir et soutenir la Recherche et le Développement dans le domaine des procédés et process technologiques relatifs à l'industrie pharmaceutique
- ii) Les questions relatives à l'homologation et l'exploitation des brevets en tant qu'outil de développement de l'industrie pharmaceutique
- iii) Le cadre réglementaire national régissant la propriété intellectuelle et son impact sur l'acquisition, l'appropriation et l'exploitation des brevets pharmaceutiques qui garantissent une offre en produits pharmaceutiques et en médicaments répondant aux normes nationales et internationales d'autant que l'Algérie prépare son adhésion à l'OMC et sera confronté aux dispositions de l'ADPIC
- iv) Les retombées de la suppression de la règle 51/49 sur l'investissement et la construction de partenariat public/privé avec des opérateurs nationaux ou internationaux en tant que levier de développement et de positionnement du secteur de l'industrie pharmaceutique algérien.
- v) Le ou les modèles économiques dans lesquels peut s'inscrire le secteur de l'industrie pharmaceutique algérien à la lumière des expériences des pays qui ont réussi leur transition et pu mettre en place une industrie pharmaceutique forte

1.4 FICHE TECHNIQUE

La crise sanitaire qu'a connue le monde, suite à la pandémie de la COVID-19, et ses répercussions sur le plan humain et économique ainsi que l'accès aux soins, aux médicaments et aux vaccins a relancé le débat sur l'importance stratégique du secteur de l'industrie pharmaceutique et sur la question des brevets qui sont la pierre angulaire de cette industrie et de son développement. Outre l'aspect réglementaire et juridique, le brevet requiert une appropriation et une maîtrise technologique des process et procédés d'exploitation et de fabrication des produits pharmaceutiques

Objectif Général :

Par l'organisation de ce séminaire, le CNESE voudrait engager un débat et des échanges d'expériences entre des experts internationaux et nationaux et les opérateurs économiques et partie prenantes de ce secteur sur les perspectives et enjeux que rencontre l'industrie pharmaceutique en Algérie: notamment les questions relatives à l'exploitation des brevets à travers l'homologation, et l'enregistrement des dispositifs médicaux ainsi que la question de la Protection de la Propriété intellectuelle en tant qu'élément pouvant impacter le développement de ce secteur.

Les thématiques qui seront abordées dans ce séminaire serviront à examiner les difficultés, le potentiel et les perspectives de développement du secteur de l'industrie pharmaceutique ainsi que les opportunités et perspectives concourant à son développement :

- i) Comment promouvoir et soutenir la Recherche et le Développement dans le domaine des procédés et process technologiques relatifs à l'industrie pharmaceutique
- ii) Examiner les questions relatives à l'homologation et l'exploitation des brevets en tant qu'outil de développement de l'industrie pharmaceutique
- iii) Examiner le cadre réglementaire national régissant la propriété intellectuelle et son impact sur l'acquisition, l'appropriation et l'exploitation des brevets pharmaceutiques qui garantissent une offre en produits pharmaceutiques et en médicaments répondant aux normes nationales et internationales d'autant que l'Algérie prépare son adhésion à l'OMC et sera confronté aux dispositions de l'ADPIC
- iv) Examiner, les retombées de la suppression de la règle 51/49 sur l'investissement et la construction de partenariat public/privé avec des opérateurs nationaux ou internationaux en tant que levier de développement et de positionnement du secteur de l'industrie pharmaceutique algérien.
- v) Identifier le ou les modèles économiques dans lesquels peut s'inscrire le secteur de l'industrie pharmaceutique algérien à la lumière des expériences des pays qui ont réussi leur transition et pu mettre en place une industrie pharmaceutique forte

Date : le 15 Septembre 2021

Lieu : Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration (ESHRA)-Ain Benian (Alger)

Intervenants : Experts internationaux et nationaux (Mode de présentation : Hybride (vidéoconférence et présentiel))

Conseil National Economique, Social et Environnemental *_*_*_* <i>Le Président</i>		المجلس الاقتصادي الوطني والبيئي والاجتماعي *_*_*_* الرئيس
---	---	--

Profils Intervenants

Mercredi 15 Septembre 2021
Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger
RN N°11, Ain Benian

1.5 - INTERVENANTS (10)

Les conférence-débats sont animées par des experts nationaux et internationaux :

1- Mme AKACEM Fatouma Président Directeur Général du Groupe SAIDAL. Titulaire d'un diplôme de doctorat d'Etat en pharmacie à l'université de Montréal (Canada) et d'un master en business administration à l'université de Lille (France),

"R&D - innovation : perspectives de développement de l'industrie pharmaceutique au sein du groupe SAIDAL"

2- BOULFOUL Chafia CES-CNESE

Licence en Sociologie Rurale et Urbaine, Université Mentouri de Constantine 1983. Année préparatoire au Magister en Anthropologie Sociale et Culturelle Université Mentouri de Constantine 2002

"Présentation générale sur l'industrie pharmaceutique",

3- Professeur Kamel SANHADJI : Professeur et Chercheur en Médecine et Pharmacie. Président de l'Agence Sanitaire de la Sécurité Sanitaire qui est une institution gouvernementale d'observation, de concertation, de veille stratégique, d'orientation et d'alerte en matière de sécurité sanitaire.

"Les plateformes vaccinales : exemple des vaccins anti-SARS- CoV-2 (COVID-19)"

4- Nathalie MONTILLOT. Titulaire d'un Doctorat et d'une Maîtrise en sciences politiques et relations Internationales Membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

" les guides pratiques des inventions dans le domaine Public"

5- M. Emmanuel Edwin JELSCH. Ingénieur, Master en biochimie et d'un diplôme en chimie organique et physiologie végétale et Master en pharmacologie

" Les perspectives et enjeux de l'industrie pharmaceutique & biotechnologique dans les brevets" ". (Visio-conférence)

6- Professeur Enrico BONADIO. PHD en Droit, Professeur, Rédacteur en chef, Correspondant 5- Adjoint sur la propriété intellectuelle et membre du comité de rédaction du NUART Journal

"Covid-19 Vaccines and Beyond: the Impact of Intellectual Property". (Visio-conférence)

7- Professeur Hafid BELHADJ-TAHAR : MD, PhD, HDR, Président de l'Association Française de Promotion de la Recherche Médicale (AFPREMED) et Président de COLCOM (Laboratoire de Nanotechnologie appliquée à la biologie et la médecine)

"Recherche et développement en nanoparticules poly-lysines biocompatibles appliquées à la biologie et la médecine"

8- Professeur MANSOURI Kamel : Directeur Général de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques – ANPP –

"Aspects organisationnels de l'Assurance Qualité des Produits Pharmaceutiques en Algérie"

9- Mme BOUDISSA Naila: Master 2 microbiologie et contrôle de qualité et Ingénieur représentante de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle Cadre et Représentante de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle – INAPI

"Les Brevets en Algérie et leur rôle dans l'industrie pharmaceutique"

10- Maître LEZZAR Nasr-Eddine: - Avocat auprès du Barreau d'Alger et enseignant à l'université de la formation continue

"Les Brevets invention, le développement du partenariat dans l'industrie Pharmaceutique"



Biographie : AKACEM Fatouma

Madame Fatoumaa AKACEM est Président Directeur Général du Groupe SAIDAL depuis février 2020. Titulaire d'un diplôme de doctorat d'Etat en pharmacie à l'université de Montréal (Canada) et d'un master en business administration à l'université de Lille (France), Mme AKACEM a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de SAÏDAL, dont celui de directrice de marketing et de l'information médicale.

Mme AKACEM a rejoint SAIDAL depuis plus de vingt ans et a occupé plusieurs postes de responsabilité en qualité de Directrice de Marketing et de l'Information médicale, Directrice centrale du partenariat et de l'export, Directrice Assurance Qualité et Directrice PMO (Project Manager Officer). Ce poste lui a permis d'avoir une connaissance parfaite de SAIDAL, en plus de son expérience passée, car elle devait faire un diagnostic complet de l'entreprise pour préparer un plan de relance. Le travail en profondeur réalisé au sein de ce poste l'a préparée à occuper celui de PDG et à entamer la reconstruction du groupe SAIDAL.



Modérateur

Biographie : KHIATI Mostéfa :

Mostéfa Khiati est professeur titulaire de pédiatrie à l'Université d'Alger depuis 1991, il a une grande expérience en politique de santé. Il a été directeur central chargé de la formation au ministère de la santé (1985-1989). Il a fait de la formation et de la prévention son sacerdoce. Il est l'auteur d'une centaine de livres dans différents domaines : médecine, politique de santé, recherche, histoire de la médecine, enfance, éthique... Il a à son actif une centaine de publications comme il a été président du Conseil national d'évaluation de la recherche et du développement technologique (2015-2020). Le Pr Khiati a aujourd'hui une expertise dans le domaine de la santé et de la recherche.



Biographie: Mme Chafia BOULFOUL

CES CNESE. Licence en Sociologie Rurale et Urbaine, Université Mentouri de Constantine 1983. Année préparatoire au Magister en Anthropologie Sociale et Culturelle Université Mentouri de Constantine 2002. Chef de service formation et gestion des carrières à l'ERCC –Unité Cheikh Belhaddad 1985-1992. Directrice régionale, Directrice des Programmes et Directrice Exécutive à l'AAPF de 1992 à 2007 et 2015 à Mai 2021. Chef de Mission et Directrice des Programmes AFAD

(Association Femmes Action et Développement) / HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés), en direction des Réfugiés Sahraouis à Tindouf 2011-2012 –ensuite juin 2013 -2015

Communicante et formatrice dans les domaines du Counseling, de l'IEC (Information, Education et Communication), de la Dynamique de Groupe et du Genre ainsi qu'en approche Programmatique.

A participé et a mené en tant que consultante auprès du CENEAP de SWIES, et de l'UNICEF plusieurs Etudes notamment sur le Développement local et la mise en place de Projets



Biographie Professeur Kamel SANHADJI

Président de l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire "Institution gouvernementale d'observation, de concertation, de veille stratégique, d'orientation et d'alerte en matière de sécurité sanitaire"

Doctorat de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Lyon en 1984, Doctorat d'Etat ès Sciences, Université Lyon 1, en 1987. Chercheur de renom dans la lutte contre le Sida.

Directeur de Recherches à Lyon, spécialisé dans les déficits immunitaires, l'immunologie des transplantations et le sida. Professeur des universités depuis 2002 et Praticien hospitalier à l'Hôpital Edouard Herriot de Lyon, Autres fonctions : Coordonnateur du partenariat entre les établissements hospitaliers algériens et français, depuis Février 1999, Député à l'Assemblée Populaire Nationale (APN) à Alger (chargé de l'Emigration pour le sud de la France de juin 2002 à juin 2007. Missions : défense des intérêts et porte-parole de l'immigration algérienne en France auprès de la représentation nationale, Conseiller délégué aux hôpitaux auprès du Maire de Lyon depuis de mars 2008 à mars 2014, Administrateur des Hospices Civils de Lyon.

Découverte, fin 2000, sur la baisse du taux d'HIV dans le sang des souris de laboratoire grâce à la thérapie génique.

**Biographie Nathalie : MONTILLOT**

Nathalie Montillot a rejoint l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en 2010 où elle a coordonné la mise en œuvre d'un certain nombre de projets du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, notamment un projet visant à développer des outils pour faciliter l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle, et un projet visant à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Elle a rejoint la Division de l'appui à l'innovation et à la technologie responsable du [programme des centres d'appui à la technologie et à l'innovation](#) en 2016 afin de coordonner le projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique. En sa qualité d'administratrice de programme depuis 2018 au sein de la Division, elle contribue aux activités de développement de réseaux nationaux et régionaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et à la sensibilisation et formation de ces acteurs à la recherche et à l'utilisation d'informations technologiques dans les bases de données brevets et autres ressources scientifiques et techniques.

De nationalité franco-autrichienne, Nathalie Montillot est titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise en sciences politiques et relations internationales de l'Université de Reading au Royaume-Uni et d'une licence en relations internationales de l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales (IUHEI) de Genève en Suisse.

**Biographie : Emmanuel JELSCH**

Emmanuel Jelsch est titulaire d'un Master en biochimie et d'un diplôme en chimie organique et physiologie végétale de l'Université de Strasbourg. Par la suite, diplômé d'un Master en pharmacologie de l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes, Université de Paris), il a travaillé comme ingénieur de recherche pour les laboratoires Glaxo aux Ulis, en France. Diplômé du CEIPI (Centre d'Etude International de la Propriété Industrielle) en 1996, il a acquis une vaste expérience professionnelle dans des entreprises pharmaceutiques et de la santé en tant que conseil en brevets en charge des départements brevets du Groupe Debiopharm, Lausanne, et Bracco Diagnostics SA, Genève/Princeton. Il a rejoint KATZAROV en 2002. Conseil en brevets suisse et Mandataire européen en Brevets depuis 2003, il est diplômé en 2007 du CEIPI / EPI en Contentieux des Brevets Européens. En mai 2021, Emmanuel a rejoint le cabinet de conseil en PI, AWA, en tant que partenaire et s'occupe du développement de l'activité du groupe AWA en Suisse. Ayant une expérience de 25 années dans la propriété industrielle, Emmanuel Jelsch est spécialisé dans les inventions en chimie, pharma et biotechnologie et possède également une bonne connaissance du domaine des dispositifs

médicaux et du diagnostic médical. Depuis 2005, il est actif en tant qu'expert auprès de l'OMPI et de l'UE pour la formation des agents de brevets dans les pays en développement. Emmanuel a également exercé le rôle de juge technique à temps partiel auprès du Tribunal fédéral des brevets et assure à présent la fonction de coach IP pour le programme Innosuisse de soutien aux Start-ups suisses. De langue maternelle française, il parle également couramment l'anglais et l'allemand.



Biographie : Enrico BONADIO

Enrico Bonadio est maître de conférences en droit de la propriété intellectuelle à la City Law School. Il est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Florence (PHD) et de l'Université de Pise (LLB), et est rédacteur en chef adjoint et correspondant en propriété intellectuelle du European Journal of Risk Regulation ainsi que membre du comité de rédaction du NUART Journal.

Professeur invité à l'Université catholique de Lyon et conférencier invité aux LLM de l'OMPI à Turin (Italie), Ankara (Turquie) et Shanghai (Chine). Il a été chercheur invité à l'Université de Melbourne (2013), à la CUNY Law School (New York, 2016), à l'Université de Tel Aviv (2018 et 2019) ainsi qu'à l'Université d'Hokkaido (2019) et à l'Université Keio (2019) au Japon. Il donne des cours et des conférences dans plus de 100 universités et institutions à travers le monde (y compris la John Marshall Law School de Chicago, l'Université d'Oxford, l'Université de Cambridge, l'Université de Windsor au Canada, l'Université de La Havane). Il a fait des recherches sur la protection IP de l'IA et de la robotique : il fait partie d'un consortium qui a reçu un financement de l'UE dans le cadre d'Horizon 2020 pour évaluer le domaine des robots interactifs dans la société (projet INBOTS). Il a également récemment rédigé un rapport sur les brevets essentiels standard et l'Internet des objets (commandé par le Parlement européen). Enrico a reçu des subventions pour d'autres projets, notamment des subventions substantielles de l'ESRC, du HEIF, du UK Global Challenges Research Fund et de l'Australian Research Council. Enrico fait également des recherches sur la protection IP de l'IA et de la robotique : il fait partie d'un consortium qui a reçu un financement de l'UE dans le cadre d'Horizon 2020 pour évaluer le domaine des robots interactifs dans la société (projet INBOTS). Il a également récemment rédigé un rapport sur les brevets essentiels standard et l'Internet des objets (commandé par le Parlement européen). Enrico a reçu des subventions pour d'autres projets, notamment des subventions substantielles de l'ESRC, du HEIF, du UK Global Challenges Research Fund et de l'Australian Research Council. Il est membre de l'ATRIP (Association internationale pour l'avancement de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle), de la BLAC (Association britannique du droit d'auteur littéraire et artistique) et de la Law Society of England and Wales.

**Biographie: Hafid BELHADJ-TAHAR**

PHD and Doctorate Degree en Chimie, Université Joseph Fourier, Grenoble I- France.

MD, PhD, HDR, Président de l'Association Française de Promotion de la Recherche Médicale (AFPREMED), Président de COLCOM (Nanotechnologie appliquée à la biologie et la médecine).

Président AFPREMED de 2007 – Aujourd’hui - Région de Toulouse -France. MD, PhD en Recherche & Expertise en toxicologie _Pharmacologie. Recherche Biomédicale. Radio marquage Moléculaire. Vectorisation moléculaire & Thérapie ciblée...

Président de de l’entreprise Colcom DGL de 2017 à ce jour à Clapiers en Languedoc Roussillon- France. Start-up innovante spécialisée dans la. Recherche & développement de dendrimères poly-lysines utilisés en nano médecine en raison de leur bio-compatibilité et leur innocuité. Quelques applications - nanovecteur pour ciblage thérapeutique - nano-système de délivrance et - nano-capteur.

Médecin référent au Centre d'Accueil Permanent Spécialisé de 2012 à février 2020 –Région d’Albi – France. Prise en charge urgente diagnostique et thérapeutique de patients souffrant de troubles mentaux. Directeur médical & Scientifique du Groupe Santé Recherche (Centre d'investigation Clinique) de 2003 à septembre 2008 à Toulouse . Investigateur Principal en Recherche clinique phases précoces (études d’innocuité, d'efficacité et de pharmacocinétique). Spécialités : Cancérologie, Neuropsychiatrie, Endocrinologie, Compléments alimentaires.

**Biographie : MANSOURI Kamel**

Kamel Mansouri est Directeur Général de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques ANPP

-

Il est pharmacien diplômé de l'université d'Alger, spécialisé en pharmacologie. Maître-assistant en pharmacologie au département pharmacie en 1993 à Alger, puis Professeur dans la même branche en 2020. Pr Kamel Mansouri est aussi chef de département de pharmacie au sein de la faculté de médecine d'Alger.

En 1997, il est intégré au Laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques (LNCP) où il a occupé les fonctions de membre du conseil de coordination, membre de la commission des approvisionnements, des achats et des marchés. Il est ensuite responsable du département des laboratoires spécialisés, membre du conseil scientifique et technique et chef des laboratoires d'Alger. En même temps, il est responsable des laboratoires de bioéquivalence et membre du conseil d'orientation du centre national du service de pharmacovigilance et de matériovigilance.

**Biographie : BOUDISSA Naila épouse Maza**

Assistante technique au sein de l'institut national algérien de propriété industrielle depuis 2019 (INAPI). Membre du conseil scientifique de l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie Bejaia (ATRSNV) de 2019 à sa destitution en 2021. Ingénieur responsable de laboratoire et enseignante vacataire à l'école supérieure des sciences de l'aliment et de l'industrie agroalimentaire (ESSAIA) depuis 2016. Déléguée commerciale de 2012 jusqu'en 2016. Formation en master 2 microbiologie et contrôle de qualité.

**Biographie : LEZZAR Nassr-Eddine**

Avocat auprès du Barreau d'Alger et enseignant à l'université de la formation continue. Titulaire d'un Magister en droit et préparation d'une thèse de doctorat sur "l'opérateur économique étranger en droit Algérien " .

Membre fondateur du centre de conciliation et d'arbitrage de la chambre algérienne de commerce et d'industrie.

Représentant de l'Algérie auprès de la cour internationale d'arbitrage de la chambre internationale de commerce- Paris - (2009 à 2018). Avocat d'affaires ayant assuré diverses missions notamment sur l'assistance et l'accompagnement d'investisseurs et opérateurs économiques Algériens et étrangers et sur les études de faisabilité et la rédaction et montage de contrats et des montages de partenariats internes et internationaux.

-Expert long terme auprès de l'union européenne dans un programme de réforme de la Justice.